

Conseil municipal du jeudi 22 avril 2021

Présents: Mr BOUTHEMY maire de la commune , Vincent MOTTARD, Vincent GUILLEUX, Véronique PELEY, Yvonne GEORGEAULT, Lizzy GUILLEUX

Franck MOREL, Joël BARBOT, Céline DENIS

Absents : Nicolas MASSET, Aurélie CATALDI, Gwénaél TANGUY,, Aurélien LECLAIR

Sécretaire de séance : Véronique PELEY

Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal :

Mr le maire demande s'il y a des remarques ou des commentaires sur le dernier compte-rendu du conseil municipal. Il fait voter l'approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu du conseil municipal à l'unanimité.

Demande de délibération concernant la mise en place du système RISFEEP:

La mise en place de ce système devient maintenant obligatoire dans les communes. Compte-tenu du départ de certains agents de la commune et l'arrivée de nouveaux agents, la commune de Cornillé entre dans ce nouveau système.

Ce qui ne change pas :

Les primes antérieures des agents négociées lors de leur embauche sont maintenues.

Ce qui va changer :

Mr le maire présente le nouveau projet concernant les indemnités et primes du personnel de la commune.

- **Mise en place de l'IFSE :** indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise versées en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise.

Les bénéficiaires sont les agents titulaires, agent contractuels et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel.

Ces indemnités ont été calculées en tenant compte des indemnités antérieures des agents et en collaboration avec le maire et les services experts concernés.

Mr le maire présente le projet de délibération.

Il précise que l'attribution de l'IFSE à titre individuel est consultable par les élus municipaux.

- **Mise en place d'un complément indemnitaire (CI)** en fonction de l'engagement professionnel fixé à 150 euros annuel en réponse à une demande formulée par les agents lors d'un entretien avec les adjoints et Mr le maire.
- **Indemnité horaire pour travaux supplémentaires** : Elles seront versées si elles sont effectuées à la demande de l'autorité territoriale.

Mr le maire demande une délibération pour la mise en place de ce nouveau système.

Le conseil municipal des présents vote à l'unanimité ce nouveau système.

Il est à noter qu'une réunion d'information va être organisée avec l'adjoint en charge du personnel et Mr le Maire pour expliquer les modalités de ce nouveau système aux agents.

Présentation de Mme Durosset nouvelle secrétaire de mairie :

Après entretien avec le maire et les adjoints, Mme Durosset a été retenue pour le poste de secrétaire de mairie en remplacement de Mme Thiriau Bussy. Elle doit prendre ses fonctions au mois de juin.

Mme Durosset possède de nombreuses compétences liées au poste, le conseil municipal lui souhaite la bienvenue. La mairie proposera les formations nécessaires manquantes à Mme Durosset afin qu'elle puisse assurer pleinement ses fonctions.

Pendant la période de transition liée au départ de l'ancienne secrétaire et l'arrivée la nouvelle secrétaire et en l'absence de remplaçant, la mairie informe la population qu'elle fera tout son possible pour assurer la continuité des services sur des dossiers urgents. Elle remercie à l'avance ses concitoyens pour leur compréhension.

La nouvelle assistante à la population prendra ses fonctions début juin et effectuera un tuilage de 1 mois avec Mme Costa.

Divers :

Mme PELEY informe le conseil municipal qu'elle réunira la commission jeunesse prochainement pour présenter l'AIAJ et l'accueil intergénérationnel et commencer une réflexion sur le déficit d'assistantes maternelles sur Cornillé et le projet d'infrastructure pour la jeunesse de Cornillé.